



Diabète Canada

Guide de la compétition de recherche 2021

Notre vision

Un monde libéré des effets du diabète.

Notre mission

Mener la lutte au diabète :

- En aidant les personnes atteintes du diabète à vivre sainement.
- En prévenant l'apparition du diabète et de ses complications.
- En découvrant une cure au diabète.

Table des matières

Clause de non-responsabilité	3
Contacts	3
Échéancier	3
1.0 Occasions de financement	4
2.0 Critères d’admissibilité et d’évaluation des bourses Mettons fin au diabète : 100	5
3.0 Processus d’examen par les pairs.....	7
4.0 Politiques générales	8
4.1 Lettre d’intention et exigences entourant la soumission d’une candidature	8
4.2 Définitions du candidat principal désigné, des co-candidats et des collaborateurs	9
4.3 Période de financement.....	9
4.4 Financement provenant d’autres institutions	10
4.5 Financement de reconnaissance (anciennement d’encouragement).....	10
4.6 Résultats de la compétition et commentaires	10
4.7 Rapports d’étape annuels et rapport final.....	10
4.8 Diffusion des connaissances.....	10
4.9 Relations avec les médias	11
4.10 Droits de propriété intellectuelle.....	11
4.11 Transfert d’une subvention	11
4.12 Congé parental.....	11
4.13 Informations trompeuses ou malhonnêtes	12
5.0 Approbation par un comité d’éthique.....	12
6.0 Utilisation des fonds obtenus dans le cadre de la bourse	12
6.1 Justification du budget.....	12
6.2 Administration des fonds	12
6.3 Reddition de comptes et audits	13
6.4 Dépenses admissibles dans le cadre des fonds de subvention et des bourses	13
6.5 Dépenses non admissibles dans le cadre des fonds de subventions ou de bourses	14
7.0 Impôt.....	15

Clause de non-responsabilité

Le Guide de la compétition de recherche 2021 remplace tous les guides de bourses personnelles, guides de subventions de fonctionnement et formulaires de candidature antérieurs de Diabète Canada et de l'Association canadienne du diabète. Les candidats doivent toujours se servir de la plus récente version du présent guide. Diabète Canada peut modifier sans préavis ses programmes de bourses ainsi que les conditions d'admissibilité. Toute modification majeure sera annoncée sans délai sur le site web de Diabète Canada (diabetes.ca). Diabète Canada se réserve le droit d'interpréter les présentes politiques et lignes directrices. Les candidats peuvent obtenir de plus amples renseignements à l'adresse research@diabetes.ca.

Diabète Canada accepte et examine les demandes soumises dans les deux langues officielles.

Contacts

Pour obtenir des renseignements sur les programmes de recherche, les politiques générales et la soumission des demandes, incluant le CV commun, veuillez communiquer avec :

Diabète Canada
Département de la science et des politiques
Courriel : research@diabetes.ca

Pour obtenir de l'assistance technique quant à l'utilisation de RechercheNet, veuillez communiquer avec :

Support RechercheNet
Téléphone : 613-954-1968
Sans frais : 1-888-603-4178
Courriel : support@cihr-irsc.gc.ca

Échéancier

Le processus de soumission et d'examen des candidatures se déroule en deux étapes. Lors de la première étape, les candidats doivent soumettre une lettre d'intention. Après avoir examiné celle-ci, le comité d'examen invite les candidats retenus à soumettre une candidature complète (deuxième étape). Diabète Canada a l'intention de demander aux candidats dont les lettres d'intention auront obtenu les meilleures évaluations de passer à l'étape de soumission d'une candidature complète. Environ 50 % des candidats ainsi retenus obtiendront ensuite un financement.

Toutes les lettres d'intention doivent être soumises à Diabète Canada au plus tard le **20 juin 2021 à 19h59 HE**. Aucun délai ne sera accordé pour quelque raison que ce soit.

Toutes les lettres d'intention doivent être soumises par courriel à l'adresse research@diabetes.ca dans un seul fichier joint de format pdf (de préférence) ou dans un document MS Word. Il faut respecter le [modèle de présentation exigé](#) et fournir tous les renseignements demandés.

Les candidats retenus seront contactés vers la mi-août 2021. Ils seront alors invités à soumettre une candidature complète en ligne via RechercheNet à la fin de septembre 2021. Les décisions relatives au financement seront prises à la fin de novembre 2021. Les avis de décision seront alors transmis par écrit aux 15 chercheurs retenus. Les fonds devraient être distribués à partir de décembre 2021.

1.0 Occasions de financement

Le fonds Mettons fin au diabète de Diabète Canada appuie des projets de recherche visant à mieux comprendre le diabète, sa prévention, ses causes, son traitement et sa cure.

L'année 2021 marque le 100^e anniversaire de la découverte de l'insuline au Canada, une découverte révolutionnaire. Pour souligner cet anniversaire, la compétition de recherche 2021 de Diabète Canada attribuera **15 bourses Mettons fin au diabète : 100**. Il s'agit de subventions de fonctionnement d'un montant de **100 000 \$ par année chacune pendant un maximum de trois ans**. Ces bourses visent à appuyer de brillants scientifiques en leur fournissant la liberté, l'autonomie et les ressources nécessaires pour s'acheminer vers des découvertes importantes.

Lors de la conception de la compétition de recherche 2021, Diabète Canada a demandé la contribution directe des principaux intervenants. La compétition de cette année s'appuie sur les [commentaires](#) de 360 participants provenant de l'ensemble du Canada, d'experts du Conseil national de recherche (CNR) et de leaders de la communauté du diabète.

Le processus de soumission et d'examen des candidatures se déroule cette année en deux étapes. Les candidats doivent d'abord soumettre une lettre d'intention à un comité d'examen. Après avoir examiné celle-ci, le comité invite les candidats retenus à soumettre une candidature complète. Diabète Canada a l'intention de demander aux candidats dont les lettres d'intention auront obtenu les meilleures évaluations de passer à l'étape de soumission d'une candidature complète. Environ 50 % des candidats ainsi retenus obtiendront ensuite un financement.

Un comité d'examen multidisciplinaire composé de scientifiques, d'experts cliniques et de personnes atteintes du diabète (y compris des membres de leurs familles et des fournisseurs de soins) sera mis en place pour examiner les lettres d'intention.

En s'appuyant sur les scores attribués par les comités d'examen par les pairs et les fonds disponibles, le CNR émettra les recommandations finales de financement entourant les candidatures soumises dans le cadre de la compétition de recherche 2021.

Les décisions entourant le financement seront prises en novembre 2021. Les avis de décision seront transmis à ce moment-là. Les fonds devraient être distribués à partir de décembre 2021.

Objectifs

Les bourses Mettons fin au diabète : 100 visent les objectifs suivants :

1. Appuyer les chercheurs dans la découverte de services biomédicaux, cliniques ou de santé et/ou de facteurs de santé de la population qui favorisent l'apparition et la progression de tous les types de diabète et des complications connexes.
2. Développer des moyens permettant de prévenir et de traiter le diabète ou de trouver une cure définitive pour les personnes qui vivent avec le diabète.

2.0 Critères d'admissibilité et d'évaluation des bourses Mettons fin au diabète : 100

Bourses Mettons fin au diabète : 100

- a. **Description :** Diabète Canada appuie les projets de recherche visant à améliorer les connaissances en matière de prévention, d'étiologie, de traitement et de cure de tous les types de diabète et des complications connexes et aussi en matière de santé de la population, de services de santé, d'éducation sur le diabète, de services communautaires et de recherche axée sur la pratique.
- b. **Admissibilité :** Le candidat principal désigné doit être un chercheur indépendant. Ce candidat ainsi que les co-candidats doivent occuper un poste universitaire ou de recherche dans une institution canadienne admissible.

Dans les cas où un candidat n'occupe pas un poste universitaire indépendant au moment de la soumission de sa candidature (en raison d'une exigence de l'institution à l'effet que la personne doit obtenir elle-même une subvention de fonctionnement examinée par les pairs avant la confirmation de son poste), une lettre du président ou doyen de l'institution expliquant en détail les exigences entourant le poste universitaire doit être joint à la candidature faute de quoi celle-ci sera rejetée. Diabète Canada se réserve le droit d'exiger des renseignements complémentaires pour clarifier le type de poste offert. Les candidats doivent en outre démontrer clairement leur indépendance par rapport à leur mentor. Diabète Canada se réserve le droit d'exiger des renseignements complémentaires pour confirmer cette indépendance. Voir les [définitions](#).

- c. **Critères d'évaluation :**

Étape de soumission d'une lettre d'intention

Les lettres d'intention seront évaluées par un comité d'examen composé d'experts scientifiques et cliniques et aussi de personnes atteintes du diabète. Le comité d'examen des lettres d'intention examinera le sommaire non scientifique et le sommaire de la proposition de recherche avant de formuler des commentaires sur les éléments suivants :

1. **Clarté :** La recherche est-elle facile à comprendre? Le but de la recherche est-il exposé clairement?
2. **Impact :** S'agit-il d'une recherche significative et percutante?
3. **Participation :** Est-ce que des personnes atteintes du diabète (ou des membres de leur famille ou fournisseurs de soins) participeront de façon appropriée compte tenu du type de recherche proposé?

4. **Faisabilité** : Est-ce que les méthodes, les compétences scientifiques, l'expérience et les ressources sont appropriées et adéquates?

Chacun des membres du comité d'examen fournira une évaluation écrite de la lettre d'intention et lui attribuera un score numérique. Diabète Canada a l'intention de demander aux candidats dont les lettres d'intention auront obtenu les meilleures évaluations de passer à l'étape de soumission d'une candidature complète.

Étape de soumission d'une candidature complète

Les candidats retenus pourront soumettre une candidature complète. Celle-ci sera examinée par un comité d'examen par les pairs. Chacun des examinateurs fournira une évaluation écrite détaillée et attribuera un score en fonction des critères suivants :

1. **Clarté** : Présentation claire de la recherche proposée. Objectifs clairement définis.
2. **Impact** : Cette recherche vous semble-t-elle significative et percutante? Est-elle pertinente en ce qui a trait à la prévention du diabète, à ses causes, à son traitement et à la découverte d'une cure?
3. **Participation** : Est-ce que des personnes atteintes du diabète (ou des membres de leur famille ou fournisseurs de soins) participeront de façon appropriée compte tenu du type de recherche proposé?
4. **Faisabilité** : Est-ce que les méthodes, les compétences scientifiques, l'expérience et les ressources sont appropriées et adéquates?
 - a. **Évaluation du candidat** : Productivité antérieure, dossier de publications et adéquation de la formation en recherche.
 - b. **Évaluation des forces et faiblesses de la proposition** :
 - i. Compétences du candidat relativement à la proposition de recherche et à la synergie de l'équipe de recherche.
 - ii. Mérites de la proposition : originalité, clarté, faisabilité, transparence, méthodologies appropriées, rigueur statistique et réalisabilité.
 - iii. Revue de littérature appropriée et exhaustive.
 - iv. Originalité et impact potentiel de la recherche.
 - v. Relations avec les travaux antérieurs du candidat.
 - vi. Plan de recherche approprié et réaliste.
 - vii. Pertinence de l'environnement de recherche.
 - viii. Exactitude du budget.
 - d. **Niveau de financement et durée du support financier** : Le montant maximum pouvant être demandé a été fixé à 100 000 \$ par année pendant trois ans au maximum. Aucun renouvellement n'est prévu par la suite. Le budget final et la durée de la bourse sont à la discrétion des comités d'examen et du CNR. Ils dépendent aussi de la disponibilité des fonds.

Pour obtenir le financement de la deuxième et de la troisième année, il faut produire un rapport annuel d'avancement des travaux et le soumettre avant le mois de septembre de chaque année, conformément aux directives présentées dans la section recherche du site web de Diabète Canada.

- e. **Résiliation de la bourse** : Dans les cas où un candidat principal désigné démissionne ou est congédié pendant la période de financement, Diabète Canada doit être avisé par écrit au cours des deux (2) semaines qui suivent.
- f. **Lieu de formation et candidats étrangers** : Les bourses doivent normalement être utilisées dans des institutions canadiennes. Toutefois, en cas de justification scientifique appropriée, les citoyens canadiens et les résidents permanents peuvent soumettre une demande pour utiliser ces bourses à l'extérieur du Canada. Les candidats qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents peuvent uniquement soumettre une demande de bourse pour une recherche effectuée au Canada.

Les candidats étrangers ont la responsabilité de se procurer les documents nécessaires auprès de l'Ambassade du Canada avant d'accepter une bourse (c'est-à-dire visa d'entrée, visa d'étudiant ou permis de travail).
- g. **Occasions de cofinancement** : Les candidats qui acceptent d'être considérés dans le cadre de certains partenariats potentiels entre Diabète Canada et des organisations qui ont des intérêts communs doivent absolument fournir leur consentement à cet effet dans leur lettre d'intention.

3.0 Processus d'examen par les pairs

Tous les récipiendaires de bourses Mettons fin au diabète : 100 doivent s'engager à siéger pendant au moins un terme d'un an à un comité d'examen par les pairs.

Examen de la pertinence

Le personnel de Diabète Canada (conjointement avec ses partenaires externes dans le cas des occasions de co-financement) examinera toutes les lettres d'intention avant de les soumettre au comité d'examen pour s'assurer que celles-ci se situent dans les domaines de recherche prévus et soient conformes aux objectifs fixés. Les lettres non considérées pertinentes seront éliminées de la compétition.

Examen des lettres d'intention - comité d'examen

Le comité d'examen des lettres d'intention sera formé de 10 à 20 membres représentant les personnes atteintes du diabète (y compris des membres de la famille ou des fournisseurs de soins) ainsi que de chercheurs indépendants et de professionnels des soins de santé.

Après avoir examiné chacune des lettres d'intention, les membres du comité leur attribuent un score entre 0 et 4,9. Ces scores, ainsi que les commentaires des membres, sont discutés lors de la réunion du comité d'examen. Le score et les commentaires du comité s'appuient sur les critères présentés à la [section 2.0 Critères d'admissibilité et d'évaluation des bourses Mettons fin au diabète : 100](#).

Examen des candidatures complètes – comité d'examen par les pairs

Les comités d'examen par les pairs des candidatures relatives à la compétition de recherche sont formés de bénévoles. Tous les membres doivent avoir démontré leurs compétences scientifiques dans le domaine du diabète ou un domaine connexe. Afin de s'assurer que le processus d'examen soit juste et équilibré, les membres sont nommés en fonction des compétences spécialisées requises, de la représentation régionale, du genre et des compétences linguistiques. Tous les membres sont nommés pour un terme d'un an. Les

chercheurs qui ont posé leur candidature dans le cadre des bourses Mettons fin au diabète : 100 ne peuvent pas siéger au comité où leur demande est évaluée. Ils doivent renoncer eux-mêmes à y siéger.

Les candidatures sont examinées par deux (2) membres du comité et aussi, lorsque les co-présidents le jugent nécessaire, par un lecteur et un examinateur externes ayant les compétences spécialisées requises. Chacun des examinateurs rédige un rapport d'évaluation détaillé et accorde un score en fonction des critères mentionnés à la [section 2.0 Critères d'admissibilité et d'évaluation des bourses Mettons fin au diabète : 100](#).

Tous les pairs examinateurs doivent faire parvenir leurs scores à Diabète Canada avant la réunion du comité d'examen via RechercheNet. Après une discussion approfondie, les examinateurs doivent tenter d'obtenir un consensus sur le score devant être attribué à chaque candidat. Ce score est soumis au vote de tous les membres du comité à l'exception du président et du co-président. Les candidats sont ensuite classés en rang à partir du score moyen obtenu lors du vote.

Échelle d'évaluation et de classement

Descripteur	Intervalles
Remarquable	4,50-5,00
Excellent	4,00-4,49
Très bien	3,50-3,99
Acceptable, mais faible priorité	3,00-3,49
Nécessite une révision	2,50-2,99
Nécessite une révision majeure	2,0-2,49
Graves lacunes	1,00-1,99
Inacceptable / rejeté	0,00-0,99

4.0 Politiques générales

4.1 Lettre d'intention et exigences entourant la soumission d'une candidature

Le candidat principal désigné dans le cadre d'une bourse Mettons fin au diabète : 100 devient inadmissible à une autre bourse Mettons fin au diabète : 100. Il n'existe toutefois aucune restriction de ce type dans le cas des co-candidats et des collaborateurs.

Les demandes de bourses doivent être soumises par l'entremise de l'institution qui administrera les fonds.

Toutes les lettres d'intention doivent inclure un sommaire structuré non scientifique d'au maximum 500 mots. Celui-ci doit expliquer clairement la pertinence de la recherche proposée dans le domaine du diabète. Il faut s'assurer de rédiger ce sommaire en langage simple pouvant être compris par un auditoire non scientifique (public en général). Veuillez consulter le [Guide de rédaction d'un sommaire non scientifique](#).

Dans une optique de justice et d'uniformité, toutes les limites fixées (nombre de mots et nombre de pages des annexes, CV abrégé, liste des co-chercheurs et des collaborateurs) seront strictement appliquées. Les textes et graphiques excédentaires seront coupés en vue de respecter celles-ci. Ils ne seront pas transmis aux examinateurs.

Les exigences suivantes s'appliquent à toutes les lettres d'intention et aux annexes :

- Police Times New Roman de 12 points, de couleur noire. On peut utiliser une police plus petite dans les tableaux, diagrammes, figures et graphiques pourvu que le texte demeure lisible dans un affichage à 100 %.
- Utilisation d'interlignes simples au minimum.
- Toutes les marges doivent être fixées à au moins 2 cm (3/4 pouce).
- Respect des limites fixées pour le nombre de mots et de pages. Les textes et graphiques excédentaires seront coupés en vue de respecter ces limites. Ils ne seront pas transmis aux examinateurs.
- Toutes les pièces jointes doivent être de format lettre (21,25 X 27,5 cm / 8.5" X 11").
- La taille des documents originaux excédant ce format (21,25 X 27,5 cm / 8.5" X 11") doit être réduite par photocopie.

4.2 Définitions du candidat principal désigné, des co-candidats et des collaborateurs

Le candidat principal désigné (c.-à-d. le chercheur principal) dirige la conception intellectuelle et scientifique du projet de recherche. Il doit gérer le projet et les finances et s'assurer que le projet soit complété en respectant les projections budgétaires. Il doit absolument être un chercheur indépendant. À la fois le candidat principal désigné et les co-candidats doivent occuper un poste de professeur universitaire ou de chercheur dans une institution canadienne admissible. En soumettant sa candidature via RechercheNet, le candidat principal désigné fournit un consentement légal. Sa signature n'est donc pas requise.

Les co-candidats (c.-à-d. co-chercheurs) contribuent de façon significative à l'orientation intellectuelle et scientifique de la recherche et à la gestion du projet. Ils peuvent assumer des responsabilités financières quant à certains aspects des activités de recherche sous la supervision du candidat principal désigné. Tous les co-candidats doivent signer leur candidature. Ils acceptent par le fait même de respecter toutes les politiques mentionnées dans le Guide de la compétition de recherche.

Les détenteurs d'un post doctorat ne peuvent pas poser leur candidature en tant que candidat principal désigné ou co-candidat dans le cadre des bourses Mettons fin au diabète : 100. Ils peuvent toutefois être rémunérés pour l'encadrement des stagiaires dans le cadre du projet de recherche (dépense admissible).

Les collaborateurs fournissent entre autres des services, du matériel ou des conseils rémunérés pour favoriser la tenue des activités de recherche. Leur contribution intellectuelle aux activités est toutefois limitée. Les collaborateurs doivent signer une lettre d'entente décrivant brièvement la nature de leur collaboration.

4.3 Période de financement

Les décisions relatives au financement seront prises à la fin de novembre 2021. Les avis de décision seront transmis par écrit à ce moment-là. Les fonds devraient être distribués à partir de décembre 2021.

Les requêtes spéciales entourant un retard du début des travaux en raison de circonstances exceptionnelles doivent être transmises par écrit à research@diabetes.ca. Elles seront examinées sur une base cas par cas. Diabète Canada n'assumera aucune

obligation financière au-delà de la période de financement mentionnée dans l'avis de décision.

Jusqu'à 15 pour cent du financement annuel peut être transféré à l'année suivante de financement ou durant la période de 6 mois suivant la fin de la bourse. Les demandes d'autorisation entourant l'extension de la période de financement doivent être présentées par écrit à l'adresse research@diabetes.ca.

4.4 Financement provenant d'autres institutions

Un candidat qui reçoit une offre de financement de la part d'une autre agence pour la recherche faisant l'objet de sa demande de bourse doit en aviser Diabète Canada par écrit au cours des deux (2) semaines qui suivent. Lorsque cette offre de financement origine d'une agence publique (p. ex. trois Conseils) et qu'elle est égale ou supérieure au financement demandé à Diabète Canada, le candidat doit l'accepter.

4.5 Financement de reconnaissance (anciennement d'encouragement)

Diabète Canada offre parfois une subvention de reconnaissance (5 000 \$), sur une base cas par cas, aux candidats retenus qui reçoivent une offre de subvention d'une autre agence.

Les candidats qui acceptent une subvention de reconnaissance doivent reconnaître officiellement le financement de Diabète Canada. Ils doivent transmettre à Diabète Canada une autorisation écrite à cet effet de la part de l'agence principale de financement.

4.6 Résultats de la compétition et commentaires

Tous les candidats ayant soumis une lettre d'intention recevront un avis de décision du CNR par courriel. Les candidats retenus seront invités par courriel à soumettre une candidature complète via RechercheNet. Les directives entourant cette soumission seront fournies dans ce même courriel. Les décisions du CNR entourant le financement seront transmises aux candidats via RechercheNet. Les candidats retenus doivent remplir un formulaire d'acceptation de la bourse et l'expédier à Diabète Canada au cours de la semaine suivant la réception de l'avis de décision faute de quoi Diabète Canada conclura à un refus de la bourse. Les notes et commentaires écrits des examinateurs seront disponibles sur RechercheNet. **Veillez noter que l'identité des pairs examinateurs demeure confidentielle.**

4.7 Rapports d'étape annuels et rapport final

Des rapports d'étape doivent être soumis annuellement, conformément au processus affiché sur le site web de Diabète Canada. Un rapport final doit être présenté au cours des six (6) mois qui suivent la dernière année de financement. Un rapport rétrospectif doit également être soumis cinq (5) ans après la fin du financement. Le défaut de soumission d'un rapport d'étape annuel peut entraîner l'annulation de tout financement actuel et futur de Diabète Canada.

4.8 Diffusion des connaissances

Diabète Canada s'attend à ce que les récipiendaires de bourses transmettent les connaissances développées grâce à son financement à divers groupes d'utilisateurs (p. ex. grand public, professionnels des soins de santé, médias, scientifiques et décideurs)

et qu'ils facilitent l'utilisation de celles-ci pour l'amélioration de la santé, la création de produits et services plus efficaces et/ou le renforcement du système des soins de santé. Dans toutes les activités entourant la diffusion des connaissances, comme les présentations ou les publications (sans se limiter à celles-ci), les récipiendaires doivent mentionner très clairement qu'ils sont récipiendaires d'une bourse Mettons fin au diabète : 100 de Diabète Canada.

4.9 Relations avec les médias

Tous les récipiendaires de bourses Mettons fin au diabète : 100 qui participent à une activité médiatique liée à un projet subventionné par Diabète Canada doivent en aviser Diabète Canada et transmettre à l'avance des copies du matériel correspondant à l'adresse research@diabetes.ca. Cette exigence ne s'applique pas aux documents produits pour des présentations lors de diverses réunions scientifiques ni aux conversations de routine avec les médias sur des sujets non reliés aux bourses de Diabète Canada.

4.10 Droits de propriété intellectuelle

Lorsqu'une recherche subventionnée par Diabète Canada permet d'obtenir des droits de brevets ou des droits d'auteur, le chercheur doit remettre 20 pour cent de la somme excédant 25 000 \$ à Diabète Canada. Toute question entourant le montant ou la durée de la propriété intellectuelle de Diabète Canada fera l'objet d'une entente entre le chercheur et Diabète Canada. En l'absence d'entente, un seul arbitre désigné en fonction de la Loi sur l'arbitrage de l'Ontario réglera le litige. Diabète Canada doit être avisé immédiatement par écrit de la réception de droits de brevets ou de droits d'auteur liés à une recherche qu'il a subventionnée.

4.11 Transfert d'une subvention

Lorsqu'un candidat principal désigné quitte l'institution par l'entremise de laquelle sa bourse a été accordée, il doit obtenir l'autorisation préalable de Diabète Canada pour transférer sa subvention de recherche à une autre institution. Dans le cas où celui-ci est dans l'impossibilité de poursuivre la recherche en tant que candidat principal désigné dans l'institution qui administre les fonds, il a la responsabilité de produire, conjointement avec l'institution, un État des dépenses estimées du projet de recherche et de le soumettre à Diabète Canada avant que sa requête puisse être considérée. Diabète Canada déploiera tous les efforts nécessaires pour autoriser le transfert des fonds, mais il se réserve le droit de mettre fin au financement. Au cas où le récipiendaire déciderait de transférer l'équipement acheté avec le financement de Diabète Canada, l'institution copropriétaire est encouragée à accéder à sa demande.

Lorsqu'un candidat principal désigné est dans l'impossibilité de poursuivre sa recherche, la bourse peut être transférée à un co-candidat déjà mentionné dans la candidature. Veuillez noter que les bourses Mettons fin au diabète : 100 ne peuvent être transférées à des collaborateurs ou détenteurs d'un post-doctorat. Aucun transfert ne peut être effectué à l'extérieur du pays.

4.12 Congé parental

Les récipiendaires de bourses doivent informer Diabète Canada lorsqu'ils font une demande de congé parental ou de maternité auprès de leur institution. Diabète Canada retiendra les fonds pendant l'absence du récipiendaire, jusqu'à son retour au travail. La période de financement sera prolongée en fonction de la période de congé. Le

récipiendaire devra quand même remettre un relevé annuel des revenus et dépenses. Il devra aussi présenter un rapport financier final, au plus tard deux (2) mois après la prolongation du financement.

4.13 Informations trompeuses ou malhonnêtes

Un candidat qui fournit des informations trompeuses ou mensongères ou fait preuve de malhonnêteté intellectuelle sera automatiquement disqualifié. On pourra aussi lui interdire de se présenter à toute autre compétition de recherche de Diabète Canada.

5.0 Approbation par un comité d'éthique

Toute la recherche financée par Diabète Canada doit respecter les normes d'éthique. Cette responsabilité incombe avant tout au chercheur principal et à l'institution de recherche. Ceux-ci doivent mettre en place des comités d'éthique chargés d'examiner et d'autoriser les propositions de recherche. Les récipiendaires de bourse doivent respecter toutes les lignes directrices qui s'appliquent aux sujets humains, aux animaux, aux biorisques et aux cellules souches. Par exemple :

- Norme canadienne sur la biosécurité (NCB) 2^e édition (2015). Agence de la santé publique du Canada.
- Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (2^e édition, 2014). Groupe consultatif inter agences en éthique de la recherche.
- Les recherches utilisant des animaux de laboratoire doivent respecter les Lignes directrices du Conseil canadien de protection des animaux en science.
- Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, 2^e édition, epct 2 (2014) – Chapitre 12, Section F.
- Les recherches utilisant des substances radioactives doivent respecter les règlements de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

6.0 Utilisation des fonds obtenus dans le cadre de la bourse

6.1 Justification du budget

Les récipiendaires de bourses doivent fournir des explications détaillées sur la répartition des fonds dans le cadre de leur programme de recherche. Ils doivent indiquer clairement leur intention d'attribuer une partie de ces fonds à leur salaire, si tel est le cas. Tous les postes budgétaires doivent être clairement expliqués et justifiés. Pour éviter une réduction du financement demandé, les candidats doivent fournir des justifications appropriées et des explications suffisamment détaillées pour permettre aux examinateurs d'évaluer la pertinence de leurs demandes.

6.2 Administration des fonds

L'institution qui administre les fonds doit disposer de systèmes de comptabilité et de contrôle financier appropriés. Elle doit placer la subvention obtenue par le candidat dans un compte en fiducie. Diabète Canada fait quatre (4) versements par année à l'institution responsable. Les récipiendaires de bourses sont rémunérés par l'institution, conformément aux politiques de celle-ci.

6.3 Reddition de comptes et audits

Les récipiendaires de bourse et les institutions sont responsables d'utiliser les fonds octroyés par Diabète Canada conformément aux politiques institutionnelles. Diabète Canada se réserve le droit d'effectuer des audits, à n'importe quel moment, sur l'utilisation des bourses ou subventions.

Les rapports financiers annuels doivent être soumis à Diabète Canada au plus tard en décembre de chaque année à l'aide du formulaire « Relevé des revenus et dépenses » via research@diabetes.ca. Le personnel de Diabète Canada transmettra ce formulaire aux responsables des finances de l'institution en septembre de chaque année. Le défaut de soumission de ce relevé entraînera une retenue des versements.

6.4 Dépenses admissibles dans le cadre des fonds de subvention et des bourses

- Fournitures et matériel : Toutes les fournitures et le matériel liés au projet de recherche.
- Personnel : Les subventions de fonctionnement peuvent servir à payer les salaires et les avantages sociaux du personnel de soutien, des techniciens, des étudiants des 2^e et 3^e cycles et des étudiants au post-doctorat. Les allocations annuelles des étudiants et des récipiendaires de bourses doivent respecter les limites suivantes : 21 000 \$ pour les étudiants au doctorat et 45 000 \$ pour les étudiants au post-doctorat.
- Équipement : L'achat d'équipement est autorisé jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par subvention. L'équipement acheté avec une subvention de Diabète Canada devient la propriété conjointe du récipiendaire de la bourse et de l'établissement qui administre les fonds.

Dans le cas des aqua labos, les dépenses liées aux contrats d'entretien, à l'utilisation commune de l'équipement et au nettoyage de la verrerie sont admissibles. Les dépenses liées à un réseau informatique ou à un coupe-feu sont aussi admissibles lorsque le chercheur utilise des bases de données protégées.

- Déplacements liés au travail sur le terrain : Les frais de déplacement liés au travail sur le terrain (p. ex. pour la collecte de données ou le transport des sujets) doivent être clairement spécifiés et justifiés.
- Diffusion des connaissances : Les dépenses liées à la transmission des résultats de recherche à divers groupes d'utilisateurs sont admissibles (voir la section 4.8). Les frais reliés à la publication des résultats de recherche ne doivent pas excéder 1 500 \$ par année. Les récipiendaires de bourse doivent mentionner clairement qu'ils ont bénéficié d'un financement de Diabète Canada dans toutes les activités de diffusion des connaissances.
- Rémunération des sujets : Une modeste rémunération peut être prévue pour le remboursement des frais entourant la participation des sujets au projet de recherche (p. ex. déplacements, stationnement, repas ou autres).
- Légères modifications du budget : On s'attend à ce qu'un récipiendaire de bourse utilise les fonds aux fins indiquées dans sa demande. De faibles écarts budgétaires sont toutefois considérés acceptables. Le récipiendaire doit obtenir l'autorisation de

Diabète Canada lorsqu'il souhaite modifier considérablement son budget (c'est-à-dire de 25 pour cent ou plus).

- Report des fonds : Jusqu'à 15 pour cent de la subvention annuelle peuvent être reportés à l'année suivante de financement ou jusqu'à six (6) mois après la fin du financement. Un relevé des revenus et dépenses final doit être soumis à Diabète Canada au plus tard deux (2) mois après cette extension de six (6) mois. Les fonds non utilisés doivent être retournés à Diabète Canada. Les demandes entourant des circonstances exceptionnelles doivent être soumises par écrit à l'adresse suivante : research@diabetes.ca.
- Déplacements liés à des conférences : Un maximum de 3 000 \$ par année peut être consacré à la participation à des conférences ou réunions. Les fonds inutilisés à cet effet peuvent être reportés de la première à la deuxième ou à la troisième année de financement. Ces fonds doivent toutefois être utilisés pour financer des déplacements ou financer la recherche en général, sans possibilité de report subséquent.

6.5 Dépenses non admissibles dans le cadre des fonds de subventions ou de bourses

Diabète Canada se réserve le droit d'exiger le remboursement des dépenses suivantes qui pourraient avoir été encourues dans le cadre d'une bourse :

- Coûts indirects : Frais d'administration et coûts indirects de l'institution qui administre les fonds (notamment les frais entourant le chauffage, l'éclairage, l'entretien de l'infrastructure et des locaux, l'examen déontologique, les locaux utilisés pour les animaux de laboratoire, les services de recherche et les services financiers de l'établissement, la gestion de la propriété intellectuelle, la documentation en bibliothèque ou informatisée, l'évaluation environnementale ou le respect des règles de sécurité).
- Congé sabbatique : Dépenses entourant la prise d'un congé sabbatique par le récipiendaire de la bourse.
- Formation professionnelle : Dépenses liées à la formation professionnelle ou au perfectionnement professionnel (p. ex. apprentissage de l'informatique ou d'une langue).
- Droits d'adhésion : Droits d'adhésion à une association professionnelle ou à une société scientifique.
- Droits de citoyenneté : Droits exigés pour l'obtention de la citoyenneté canadienne dans le cas des candidats à une bourse postdoctorale.
- Téléphone cellulaire : Les frais de téléphonie cellulaire ne sont pas admissibles à moins qu'on puisse démontrer clairement l'utilisation du téléphone pour la collecte de données.
- Salaires des chercheurs : Salaires du candidat principal désigné et des co-candidats.
- Financement d'une recherche à l'étranger : Les subventions de recherche de Diabète Canada sont octroyées pour des recherches menées au Canada. Tout besoin de

collaboration exceptionnelle avec l'étranger doit être expliqué au moment de la demande. Celui-ci sera évalué par le comité d'examen par les pairs et par le CNR.

7.0 Impôt

Toute rémunération salariale provenant d'une bourse, que celle-ci soit utilisée au Canada ou à l'extérieur du Canada, est considérée comme un revenu imposable par le gouvernement du Canada.

Les institutions canadiennes qui versent la bourse aux récipiendaires sont responsables d'émettre les formulaires T4 ou T4A (et non Diabète Canada). Compte tenu que Diabète Canada ne fait aucune déduction à la source, les récipiendaires doivent déterminer eux-mêmes le montant de l'impôt à payer et transmettre ce montant à l'Agence du revenu du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au numéro sans frais 1-800-959-7775 (français) ou 1-800-959-5525 (anglais).

Les récipiendaires de bourses peuvent se renseigner sur le montant de l'impôt à payer, la méthode de paiement, les déductions admissibles et les reçus requis auprès de leur bureau local des services fiscaux. Les résidents du Québec peuvent aussi communiquer avec le Service des renseignements spécialisés de Revenu Québec au 819-770-1768.

Le gouvernement fédéral a annoncé que les montants reçus par une personne à titre de bourse d'études, de bourse postdoctorale ou d'autres types de bourses pourraient être exclus du revenu.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer directement avec l'Agence du revenu du Canada.